

Un fonds a été créé à l'hôpital pour faciliter les dons des particuliers

SOLIDARITÉ

Un fonds de dotation a été créé ce mardi 31 janvier à l'hôpital de Narbonne. Les sommes recueillies participeront à la réalisation de projets d'intérêt général.

Afin d'investir dans la recherche et l'achat de matériels coûteux, plus de la moitié des centres hospitaliers universitaires en France ont créé leur fonds de dotation depuis longtemps. À Narbonne, rien n'avait été fait en la matière et c'est désormais chose faite : un conseil d'administration exceptionnel a officiellement salué la création de ce nouveau fonds ce mardi 31 janvier.

Des croissants, des fleurs et des chèques

« Pendant la période de la pandémie, nous avons bénéficié de dons spontanés. En effet, alors que nous n'avions rien demandé, on nous a apporté des dons en nature et des chèques à plusieurs reprises », explique Richard Barthès, le directeur du centre hospitalier de Narbonne. Au total 450 000 € ont été offerts au cours de ces deux années. L'établissement public a traversé les deux années de l'épidémie en s'adaptant à chaque vague, avec, notamment la création d'un PUMA, un pôle d'urgence de médecine aiguë, qui a répondu aux besoins immédiats de lits d'aval en post-urgences et a permis d'améliorer la fluidité du parcours du patient. Le centre hospitalier a ainsi non seulement augmenté le nombre de lits de médecine, mais également ceux du service de réanimation, puisant au plus profond de ses ressources pour financer heures des personnels et matériels supplémentaires. Le personnel a déployé une énergie considérable, allant jusqu'à multiplier les jours de travail d'affilée,

rompant avec des périodes de repos. Ces efforts ont touché de nombreux malades ou des proches de patients qui ont ensuite tenu à faire des dons.

Au plus fort de la pandémie, des restaurateurs ont livré des repas quotidiens, des fleuristes des bouquets, des boulangers des viennoiseries... de quoi remonter le moral des troupes au front. Une chaîne de solidarité qui a ému les employés de l'hôpital.

Dans la galère, l'hôpital est là pour nous

« Le Covid a été un déclencheur, détaille le Dr Pascal Pradier. Les gens se sont dit : on est dans la galère, l'hôpital est là. »

« Des personnes ont émis le souhait de pouvoir aider plus largement l'hôpital, nous savions que nous pouvions leur faire confiance, et nous avons créé une structure pour, de la manière la plus simple qui soit, leur permettre de faire un don », poursuit le directeur.

Le conseil d'administration a identifié des projets rendus possibles par cette nouvelle manne financière. Parmi ces personnes désireuses d'aider, Anthony Hill, ancien rugbyman reconverti en homme d'affaires, a pris la présidence du conseil d'administration du fonds, assisté de deux médecins, en tant que secrétaire et trésorier : le chef des urgences le Dr Alain Péret et le chef de pôle des médecines le Dr Pascal Pradier. Claude Demougeot y siège également, en tant que représentant des usagers du centre hospitalier.

Les fonds recueillis participeront à la réalisation de projets d'intérêt général portés par l'établissement. Il s'agit d'améliorer les conditions de prises en charge des patients, de contribuer au financement des investissements pour l'équipement mobilier et immobilier, de promouvoir la qualité de vie au travail auprès des professionnels et de développer des actions de santé publique.

Dans les faits, le fonds sera accessible via un



Le docteur Pradier, Antony Hill, le docteur Péret, Claude Demougeot et Richard Barthès.

CH.B

site internet, (opérationnel dans une semaine) sur lequel, d'un simple clic, le donateur pourra faire un don quel que soit le montant à partir de 10 € et recevoir immédiatement le reçu

Cerfa de réduction fiscale. Il est également possible de faire un chèque et d'adresser un mail à fondsdedotation@ch-narbonne.fr.

Véronique Durand

Facilitateur auprès des philanthropes

Le fonds de dotation, conçu en 2008 sur le modèle d'une structure souple, connaît un grand succès. La création d'un fonds de dotation est en effet une procédure simple, une déclaration en préfecture suffit pour le créer dans un délai d'un mois, avec une première dotation de 15 000 euros. Il peut recevoir des dons manuels, donations et legs. Le fonds de dotation bénéficie d'un régime fiscal favorable

dans le cadre du mécénat. Les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant des versements et les particuliers d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Il est piloté par un conseil d'administration d'au moins trois membres qui est tenu de déclarer les comptes annuellement.

Hill : « Une pratique courante en Australie »

PORTRAIT

Quand des particuliers s'engagent pour l'hôpital : le cas d'un ancien joueur et président du RCNM.



Anthony Hill devient le président du conseil d'administration de ce fonds.

CHRISTOPHE BARREAU

Anthony Hill a pris la présidence du conseil d'administration de ce fonds de dotation du centre hospitalier. Pour lui, dont la volonté n'est pas motivée par un séjour hospitalier, la pratique de ces fonds de dotation est fréquente en Australie, son pays d'origine : « L'hôpital est à tout le monde ! La santé unit tout le monde ! L'hôpital est un service public. Même si vous êtes riche, vous pouvez être mal pris en charge aux urgences et mourir ! Tous les Narbonnais ont besoin d'un hôpital fort et fiable sur lequel ils peuvent s'appuyer ». Pour Richard Barthès, l'appui d'un Anthony Hill est appréciable : « C'est un homme de réseau, il peut nous apporter beaucoup ». Pour Anthony Hill, c'est culturel : « Entant qu'Australien, je vois que ce type de fonds de dotation

est une évidence dans le monde anglo-saxon, ça facilite les choses, et d'un autre côté les généreux donateurs bénéficient de réductions d'impôt ».

Anthony Hill a débarqué à Narbonne à 23 ans en 1996. Venu tout droit de Sidney pour endosser le maillot numéro 8 du RCN, il a joué 3e ligne centre,

à Narbonne, Pau et Béziers, jusqu'en 2005. Il a ensuite investi dans les bars et restaurants de la ville, au départ le bar Le Globe quai Vallière, puis le Mackar sur les Barques, ainsi que le 89, également sur les Barques. Récemment, avec ses associés de la société ALG, dont les patrons du Petit Comptoir, il a ouvert trois boulangeries à l'enseigne « La Fabrique ».

V. D.

Un legs chiffré à... plus d'un million d'euros !

HÉRITAGES

À côté du fonds de dotation nouvellement créé à l'hôpital, la pratique du legs, le don fait par testament a toujours existé.

De tout temps, les hôpitaux sont nés et ont fonctionné grâce aux dons de généreux donateurs. À travers son histoire, l'Hôtel-Dieu de Narbonne ne faillit pas à la tradition. Il a bénéficié de legs très importants au fil du temps, émanant de riches familles désirant faire œuvre de charité. On connaît le fameux legs de Mlle Dalcly et de M Pech, dont les noms ont été donnés au centre de gériatrie. Le couple a fait don d'un foncier important, dont une vigne en plein cœur de Saint-Nazaire, d'une superficie de 38 000 m² devenue constructible, que l'hôpital a récemment vendu. Contrairement à l'idée ancrée, l'ancien hôtel particulier abritant la première maison de retraite « Pech d'Alcy » n'avait pas été légué par Mlle D'Alcy. La Ville en était propriétaire et l'hôpital, en hommage à cette généreuse bienfaitrice, l'avait baptisé ainsi. Parmi les derniers legs, le plus important est celui des sœurs



Pech d'Alcy, un symbole.

CH.B

Buissou. Simone et Thérèse ne se sont jamais mariées et n'ont pas eu d'héritiers. Toutes deux ont hérité de leurs parents un important patrimoine foncier. La dernière descendante, Thérèse, est décédée à Narbonne. Suivant à la lettre le vœu formulé par ses parents à l'époque, elle a légué en 2016 l'ensemble des biens familiaux à l'hôpital : soit l'équivalent de 1,2 million d'euros. Il s'agissait de 708 994 € en numéraire et de 538 348 € tirés de la vente d'un appartement à Toulouse avec deux garages, ainsi que d'une maison, d'un terrain et d'une cave viticole à Marcorignan. La même année, en 2016, l'hôpi-

tal reçoit le legs Lasserre, soit 202 764 euros. La bienfaitrice, elle aussi sans héritier, ayant souhaité avant sa mort que cet argent parte précisément aux soins apportés aux personnes âgées. La somme a en effet été affectée à l'Ehpad Pech d'Alcy. Le dernier legs remonte à 2019, avec celui d'Odette Rouzeaud. Cette dame n'ayant elle aussi aucun héritier, elle avait émis le souhait dans son testament que son héritage soit partagé entre plusieurs associations, la municipalité de Mirepeisset et l'hôpital. Ce dernier a bénéficié de sa générosité avec un legs de 216 000 €.

V. D.